



**UFR D'ODONTOLOGIE**  
Université Clermont Auvergne

## **MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **Année universitaire 2017 - 2018**

**1<sup>er</sup> cycle des études en sciences odontologiques,  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années : DFGSO2 et DFGSO3**

Conseil de Gestion de l'UFR d'Odontologie : avis favorable le 11 septembre 2017  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

UFR Odontologie– 2, rue de Braga - 63100 Clermont-Ferrand

**MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE DES CONNAISSANCES  
AU COURS DE L'ANNEE 2017-2018**

-----  
**DISPOSITIONS COMMUNES A L'OBTENTION DU  
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES**

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la 1<sup>ère</sup> partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la validation de la 1<sup>ère</sup> année commune des études de santé (PACES).

L'enseignement comprend :

a) Un tronc commun (UEs obligatoires)

b) Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :

— dans un domaine de l'odontologie ;

— en vue d'une orientation vers la recherche ; dans ce cadre, un parcours de recherche est organisé.

Les étudiants suivant ce parcours doivent valider une unité d'enseignement s'inscrivant dans des parcours de masters habilités et un stage de 8 semaines dans un laboratoire de recherche reconnu.

Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche.

— dans un domaine particulier autre que l'odontologie.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi des formations dispensées au niveau de l'université mais également des unités d'enseignement libres organisées au sein de l'UFR. La liste complète des UEs ouvertes en DFGSO se trouve en page 14 de ce document.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1<sup>ère</sup> session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>nd</sup> semestre de l'année universitaire. Les épreuves écrites ne pourront commencer qu'au moins une semaine après la fin des cours et des travaux pratiques. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2<sup>ème</sup> session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> session du 2<sup>nd</sup> semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Les sujets des épreuves écrites peuvent être tirés au sort au début de chaque épreuve. Pour les épreuves organisées sous la forme de QCM (questions à choix multiples) ou de QROC (questions à réponses ouvertes et courtes), il n'y a pas de tirage au sort.

Les étudiants doivent être présents à la totalité des épreuves écrites et pratiques

En cas d'absence non justifiée au Service Scolarité dans un délai d'une semaine maximum, à une épreuve écrite ou pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant sera considéré

comme défaillant pour l'UE concernée et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

Il en sera de même si trois absences non justifiées aux enseignements dirigés ou pratiques sont constatées dans une UE.

En cas d'absence justifiée à une épreuve donnant lieu à notation du contrôle continu, une épreuve de substitution sera organisée.

En cas d'absence à une épreuve terminale écrite ou pratique aucune épreuve de rattrapage ne pourra être organisée avant l'épreuve de 2<sup>ème</sup> session.

Quels qu'en soient les motifs, des absences cumulées ou non, supérieures à huit semaines, pourront entraîner la défaillance de l'étudiant en 1<sup>ère</sup> session. Ce dernier pourra se présenter en 2<sup>ème</sup> session. Il n'aura toutefois aucune séance d'entraînement supplémentaire. L'application du présent article est décidée par le Directeur de l'U.F.R. sur avis des Responsables de l'enseignement.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu donnant lieu à notation, devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne Moodle » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle.

Conformément aux « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances » de l'Université Clermont Auvergne, aucune sortie, provisoire ou définitive, ne sera possible, pour les épreuves écrites dont la durée de composition est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir, à partir de la fin de la première heure. Un étudiant se présentant à une épreuve finale écrite après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, pourra être autorisé à entrer en salle d'examens pendant la première moitié de la durée de l'épreuve (dans la limite d'une heure). L'étudiant retardataire n'aura toutefois droit à aucun temps supplémentaire, il devra rendre sa copie à l'heure initialement prévue de fin d'examen.

Conformément à l'article 30 des statuts de l'Université Clermont Auvergne, il est mis en place un conseil de perfectionnement par cycle de formation (DFGSO et DFASO). Le conseil de perfectionnement, se réunit au moins une fois au cours de l'année universitaire. Instance consultative, ce conseil participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Un étudiant peut effectuer une période de stage à l'étranger avec l'accord de l'établissement d'origine. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

Une collecte de dents naturelles, indispensables à la formation des étudiants, est organisée durant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres des deux années du DFGSO. Cette collecte est obligatoire et chaque étudiant doit ramener au moins 20 dents par collecte sous peine de ne pas voir valider le semestre en cours.

## DFGSO : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres de formation (2<sup>ème</sup> année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) obligatoires et des UE libres dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'un stage d'initiation aux soins et intègre une formation d'Anglais, le C2i niveau 1 et la formation aux Gestes d'urgences de Niveau 1 (AFGSU).

Chaque UE a une valeur en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et correspond au nombre d'heures de travail (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Chaque semestre est affecté de 30 ECTS. Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

### Validation d'un semestre

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Les EC (affectées de leurs coefficients) sont compensables entre elles à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

- 1- La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
- 2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

### Session de rattrapage (2<sup>ème</sup> session)

Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2<sup>ème</sup> session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés (notes <10/20).

Si l'étudiant obtient pour une EC d'une UE du semestre une note inférieure à 6/20 pour les épreuves théoriques et 8/20 pour les épreuves pratiques, quelle que soit la moyenne obtenue à l'UE concernée, l'étudiant doit repasser en 2<sup>ème</sup> session, tous les EC concernés non validés (notes <10/20).

Pour chaque EC ou matière d'une UE, toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue en 1<sup>ère</sup> session aux épreuves théoriques, pratiques, ou cliniques est conservée pour la 2<sup>ème</sup> session.

### Validation de la deuxième année (semestres 3 et 4)

La validation des semestres 3 et 4 est obligatoire pour pouvoir prétendre à une inscription en 3<sup>ème</sup> année.

La non validation d'un semestre après la 2<sup>ème</sup> session entraîne le redoublement de la deuxième année des études odontologiques.

### Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validée(s) précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage

de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

### **UE Obligatoires Cf tableaux pages 9 et 10.**

#### **Stage d'initiation aux soins**

Un stage d'initiation aux soins est effectué sous la conduite de cadres infirmiers ; stage d'une durée de 4 semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Ce stage intègre une initiation aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de 1<sup>ers</sup> secours.

Une épreuve écrite d'une durée de 30 minutes notée sur 20 portant sur les cours d'hygiène suivis pendant le stage est organisée en début d'année universitaire (septembre-octobre 2017). Cette épreuve donne lieu à une 2<sup>ème</sup> session. Le stage est validé par le Directeur de l'UFR sur avis du Chef du Service d'affectation de l'étudiant qui doit également avoir obtenu un minimum de 10/20 à l'épreuve d'hygiène.

Sont dispensés du stage de soins infirmiers les étudiants admis titulaires d'un diplôme paramédical, titulaires d'un diplôme de médecin ou dentiste étranger ou admis en passerelle et qui ont déjà validé des stages en milieu hospitalier au cours de leur précédent cursus. Ces étudiants devront néanmoins suivre les cours d'hygiène dispensés en début de stage et subir l'épreuve écrite de vérification des connaissances.

#### **C2i Niveau 1 Certificat Informatique et Internet**

Le C2i vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur (recherche, création, manipulation, gestion de l'information ; récupération, traitement, gestion ; sauvegarde, archivage et recherche des données ; présentation en présence et à distance du résultat d'un travail ; échange et communication à distance ; production en situation de travail collaboratif ; positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques etc...)

Un test de positionnement a lieu en début d'année universitaire (évaluation initiale). L'ensemble des épreuves pourra être administré en ligne. Le C2i est en session unique : l'étudiant qui ne le valide pas peut passer dans l'année supérieure mais doit le représenter et le valider lors de la session de l'année suivante. L'étudiant doit avoir validé le C2i niveau 1 pour prétendre à suivre les enseignements du C2i niveau 2 Métiers de la Santé. Si un étudiant n'a pas validé le C2i en S3, ce certificat pourra être préparé en S5.

#### **Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU)**

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (**AFGSU**) qui comprend un enseignement théorique et pratique obligatoire composé de 3 modules.

L'AFGSU doit être validée avant l'entrée en clinique de l'étudiant, c'est-à-dire avant le S7.

L'Enseignement « AFGSU » dispensée en S4 prépare à l'AFGSU. Si un étudiant n'a pas validé l'AFGSU en S4, cette attestation pourra être préparée en S6.

#### **Langue vivante**

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE obligatoires.

#### **Stage d'observation clinique**

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine au sein du service d'odontologie. La présence à ce stage est obligatoire.

**UE Libres Cf tableau page 14**

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres à la fin de S4. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la deuxième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup> année (S6).

## DFGSO : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> semestres de formation (3<sup>ème</sup> année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) obligatoires et des UE libres dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'une formation d'Anglais.

Chaque UE a une valeur en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et correspond au nombre d'heures de travail (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Chaque semestre est affecté de 30 ECTS. Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

### Validation d'un semestre

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Les EC (affectées de leurs coefficients) sont compensables entre elles à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

- 1- La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
- 2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

### Session de rattrapage (2<sup>ème</sup> session)

Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2<sup>ème</sup> session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés (notes <10/20).

Si l'étudiant obtient pour une EC d'une UE du semestre une note inférieure à 6/20 pour les épreuves théoriques et 8/20 pour les épreuves pratiques, quelle que soit la moyenne obtenue à l'UE concernée, l'étudiant doit repasser en 2<sup>ème</sup> session, tous les EC concernés non validés (notes <10/20).

Pour chaque EC ou matière d'une UE, toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue en 1<sup>ère</sup> session aux épreuves théoriques, pratiques, ou cliniques est conservée pour la 2<sup>ème</sup> session.

### Validation de la troisième année (semestres 5 et 6)

La validation des semestres 5 et 6 (UE obligatoires) est indispensable pour pouvoir prétendre à une inscription en 4<sup>ème</sup> année. La non validation d'un (ou deux) semestre(s) après la 2<sup>ème</sup> session entraîne le redoublement de la troisième année des études odontologiques.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques intègre le C2i niveau 1, l'AFGSU niveau 1 et 8 crédits ECTS d'UE libres.

### Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validées précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre ou il n'a pas ou peu d'obligation. L'étudiant définit avec

l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) un programme personnalisé auquel il s'engage à participer.

### **UE Obligatoires Cf tableaux pages 11 à 13**

#### **C2i Niveau 1 Certificat Informatique et Internet**

L'étudiant qui n'a pas validé le C2i en 2<sup>ème</sup> année peut le valider pendant la 3<sup>ème</sup> année. Si un étudiant n'a pas validé le C2i en S3, ce certificat pourra être préparé en S5 (3<sup>ème</sup> année). L'étudiant doit avoir validé le C2i niveau 1 pour prétendre à suivre les enseignements du C2i niveau 2 Métiers de la santé.

#### **Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU)**

L'AFGSU doit être validée avant l'entrée en clinique de l'étudiant c'est à dire avant la 4<sup>ème</sup> année. L'Enseignement « AFGSU » dispensé en S4 (2<sup>ème</sup> année) prépare à l'AFGSU. Si un étudiant n'a pas validé l'AFGSU en S4 (2<sup>ème</sup> année), cette attestation pourra être préparée en S6 (3<sup>ème</sup> année).

#### **Langue vivante**

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE obligatoires.

#### **UE Libres Cf tableau p 14**

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 crédits ECTS d'UE libre en fin de S6. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. Un total de 8 crédits ECTS d'UE libres doit être validé en fin de S6 pour l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques



1<sup>er</sup> semestre - 2<sup>ème</sup> année (S3)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Volume Répartition			Validation 1 <sup>ère</sup> session				Validation 2 <sup>ème</sup> session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coef	Epreuve	Coef	Epreuve	Coef	Epreuve	Coef	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1 GESTUELLE</u>	4	4		6h	6h	20h	CC	1	CC	1	EF 30 min	1	EF1h	1	M BESSADET
<u>BIOLOGIE 1 1<sup>ère</sup> partie</u> PHYSIOLOGIE 1	4	4		30h	8h		CC				EF 1h				L MONTCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2 1<sup>ère</sup> partie</u> ANATOMIE DENTAIRE 1 ANATOMIE CRANIO-FACIALE	5	5	1 1	15h 20h	2h	35h	CC EF 1h	1	CC	2	EF1h EF 1h	1	EF3h	2	A. FOURNIER Th. ORLIAGUET
<u>BIOLOGIE 3 1<sup>ère</sup> partie</u> BACTERIOLOGIE IMMUNOLOGIE VIROLOGIE	5	5	1 1 1	12h 16h 18h			EF 1h EF 1h EF 1h				EF 1h EF 1h EF 1h				V ROGER- LEROI
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 1<sup>ère</sup> partie</u> (Embryologie ; Microbiologie)	3	3		20h		4h	EF 1h	3	EF 30 min	1	EF 1h	3	EF 30 min	1	V ROGER-LEROI
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1 1<sup>ère</sup> partie</u> IMAGERIE	3	3			24h		CC	0.5	CC	1	EF 1h	0.5	EF 1h	1	R DALLEL C MELIN
<u>ANGLAIS 1<sup>ère</sup> partie</u>	2	2			20h		CC50%+EF1h30				ORAL				G DUCOS

Total ECTS des enseignements obligatoires de S3= 26 + équivalent 2 ECTS d'UE libre par semestre + Stage infirmier, préparation au C2i (2ECTS)

CC contrôle continu, EF : épreuve finale

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

2<sup>ème</sup> semestre - 2<sup>ème</sup> année (S4)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 <sup>ère</sup> session				Validation 2 <sup>ème</sup> session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> 2 <sup>ème</sup> partie Prothese fixée - PFU niveau 1 Prothese amovible – PPA niveau 1	5	5	1 1	15h 3h	12h	20h 13h	CC CC	1 1	CC CC	1 1	EF 1h ou oral* EF 1h	1 1	EF 2h EF 1h	1 1	E NICOLAS M BESSADET
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> 3 <sup>ème</sup> partie Biomatériaux	3	3			35h		EF1h				EF 1h				N. DECERLE
<u>BIOLOGIE 1</u> 2 <sup>ème</sup> partie PHYSIOLOGIE 2	3	3		24h		3h	CC				EF 1H				L. MONTCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2</u> 2 <sup>ème</sup> partie ANATOMIE DENTAIRE 2	3	3		8h		45h	EF 1/2h	1	CC	3	EF 1/2h	1	EF 3h	3	A FOURNIER / H BESSE
<u>BIOLOGIE 3</u> 2 <sup>ème</sup> partie BIOCHIMIE HISTOLOGIE/GENETIQUE	6	6	2 1	38h 18h	2h		EF 2h EF 1h				EF 2h ou oral* EF 1h ou oral*				MP VASSON P VAGO
<u>ECOSYSTEME BUCCAL</u> 2 <sup>ème</sup> partie Histologie et biochimie orales	2	2		25h			EF 1h	3	EF 30 mn	1	EF 1h	3	EF 30 min	1	V LEROI
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1</u> 2 <sup>ème</sup> partie IMAGERIE, RADIOPROTECTION	2	2		18h	10h		EF 1h	1	CC	0.75	EF 1h	1	EF 1h	0.75	R DALLEL C MELIN
<u>ANGLAIS</u> 2 <sup>ème</sup> partie	2	2		20h			CC 50% + EF 1h30				ORAL				G DUCOS

\* Les modalités et la durée de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1<sup>ère</sup> session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

Total ECTS des enseignements obligatoires de S4= 26 + équivalent 2 ECTS d'UE libre par semestre + Stage d'observation clinique, préparation AFGSU (2ECTS)

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

CC contrôle continu, EF : épreuve finale

1<sup>er</sup> semestre - 3<sup>ème</sup> année (S5)

UE	ECTS	CoeffG	CoeffI	Répartition			Validation 1 <sup>ère</sup> session				Validation 2 <sup>ème</sup> session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	
<b>Formation initiale pratique 2- 1<sup>ère</sup> partie</b> Ethique Soins spécifiques Psychologie	5	5	1 0,5 1	30h	8h 6h 22h	2h	CC CC EF1h					EF 1h EF 1h EF 1h			E MACHAT D. FAULKS A. VAN LANDER
<b>Pathologie et thérapeutique médicale 2 1<sup>ère</sup> partie</b> Pharmacologie Anesthésiologie Sémiologie 1 Pathologie parodontale 1 Anatomopathologie	8	8	2 1 2 2 2	25h 25h 17h 20h	10h	4h	EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h	1.5	EF 15 min	0.5	EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h EF 1h	1.5	EF 15 min	0.5	L DEVOIZE
<b>Écosystème buccal 2</b> Prévention	3	3		20h	15h	6h	EF1h	2	CC	1	EF1h	2	CC+ EF <sup>(1)</sup> Ecrit & oral 15mn	1	STUBERT
<b>Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire simple : Cariologie</b> Cariologie/OC	3	3		14h		14h	EF1h	1	CC <sup>(2)</sup> +EF2h	1	EF 1h	1	CC <sup>(2)</sup> +EF2h	1	S DOMEJEAN
<b>Thérapeutique de l'édentement- 1- 1<sup>ère</sup> partie</b> PPA niveau 2 PFU niveau2	5	5	1 1	4h 15h	13h	20h 20h	CC CC	1 1	CC CC	1 1	EF 1h ou oral* EF 1h ou oral*	1 1	EF1h EF2h	1 1	M BESSADET E NICOLAS
<b>Orthopédie dento-faciale - 1</b>	2	2		24h			EF 1h				EF 1h				K. OUDIHAT
<b>Anglais 1<sup>ère</sup> partie</b>	2	2			20h		CC 50% + EF 1h30				ORAL				G DUCOS

\* Les modalités et la durée de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1<sup>ère</sup> session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

Total ECTS des enseignements obligatoires de S3= 28 + équivalent 2 ECTS d'UE libre par semestre

CC contrôle continu, EF : épreuve finale ; Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

**\*(1)** Pour l'UE Ecosystème Buccal 2, il est précisé que pour la 2<sup>ème</sup> session de la partie pratique, les notes de contrôle continu supérieures à 10/20 sont conservées et que seule est organisée une 2<sup>ème</sup> session pour les notes de contrôle continu inférieures à 10/20

**\* (2)** Pour l'UE Pathologie et Thérapeutique de l'organe dentaire simple Cariologie, il est précisé pour la partie Pratique :

***Enseignements pratiques et dirigés 1<sup>ère</sup> session :***

La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de 2 notes de :

- Contrôles continus : Ecrits et/ou TP
- Epreuve pratique finale : TP (2h)

Cette note est attribuée à la fin du 1<sup>o</sup> semestre.

Les épreuves de Contrôle continu écrit se déroulent sur 15-20 minutes. Elles ne donnent pas lieu à une 2<sup>ème</sup> session.

L'épreuve pratique finale de TP donne lieu à une 2<sup>ème</sup> session.

***Enseignements pratiques et dirigés 2<sup>ème</sup> session:***

La note de contrôle continu (QCM et TP) est conservée ; une nouvelle épreuve pratique finale de rattrapage est organisée sous la forme de travaux pratiques ou de travaux dirigés.

La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de 2 notes de :

- Contrôles continus : QCM (au minimum 2) et TP (note obtenue en 1<sup>ère</sup> session et inchangée)
- Epreuve pratique finale TP ou TD de Restauratrice (2h).

2<sup>ème</sup> semestre 3<sup>ème</sup> année (S6)

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 <sup>ère</sup> session				Validation 2 <sup>ème</sup> session				Coordonnateur
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	
<b>Formation initiale pratique 2 - 2<sup>ème</sup> partie</b> Hygiène Psychologie	2	2	1 1	4h	4h	8h	EF 1h		EF 1h		EF 1h		EF 1h		S. VAUTEY/ P PIONCHON
<b>Pathologie et thérapeutique médicale 2 - 2<sup>ème</sup> partie</b> Pathologie et chirurgie buccale Sémiologie Pathologie médicale Pathologie parodontale	10	10	4 2 1 1	25h 12h	30h	10h 10h	EF1h EF1h EF30 min	3	EF 15min	1	CC	EF 1h EF 1h EF 30 min	3	EF 15min 1	L DEVOIZE
<b>Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire</b> Endodontie simple Restauration simple	7	7	1 1	20h 16h		20h 20h	CC CC	1 1	CC CC	2 2	EF 1h EF 1h	1 1	EF 2h EF 2h	2 2	D ROUX/ PY COUSSON N DECERLE
<b>Thérapeutique de l'édentement 1- 2<sup>ème</sup> partie</b> PAC niveau 1	3	3		3h	5h	16h	CC50%+EF1h	1	CC	1	EF ou oral 15 min <sup>(3)</sup>	1	EF3h	1	JL VEYRUNE G. BONNET
<b>Thérapeutique de l'édentement 1- 3<sup>ème</sup> partie</b> PPFS	4	4		6h	6h	30h	EF1h	1	CC	1	EF1h	1	EF 1h	1	D COMPAGNON
<b>Anglais 2<sup>ème</sup> partie</b>	2	2			20h		CC 50% + EF 1h30				ORAL				G DUCOS

Total ECTS des enseignements obligatoires de S3= 28 + équivalent 2 ECTS d'UE libre par semestre CC contrôle continu, EF : épreuve finale

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE, Coeff G : Coefficient entre les UE du semestre

\*(3) Pour l'UE Thérapeutique de l'Édentement 1 -2<sup>ème</sup> partie PAC, les modalités et la durée de l'examen de 2<sup>ème</sup> session seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1<sup>ère</sup> session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage

### UE libres et librement choisies proposées en DFGSO

	ECTS	Répartition	Contenu	Conditions	Organisation
Stage praticien	4	année	Stage de 15j chez un dentiste Pour DFGSO3 seulement	15j consécutifs, à terminer avant le 30 juin. Rapport à rendre 15 jours max après la fin du stage	Anne DEPREUX
Anglais	4	année	Approfondissement en anglais Pour DFGSO2 seulement	2h/semaine - 15-20 étudiants par année	Gaëlle DUCOS
Tutorat PACES	4	semestre	Soutien aux étudiants PACES Priorité aux DFGSO2 Possible également pour les étudiants de Dijon et Limoges	1 semestre : 4 ECTS	Médecine/ ATPC Valérie LEROI
1 UE de master	4	année	Master 1= 1 UE + stage de recherche Validation d'une UE	Faculté de Médecine ou Odontologie 1 UE= 40h de cours	Scolarité Odontologie Responsable UE Master
SUC (culture) SUAPS (sport)	4	année	Sport / culture	Présence indispensable Uniquement activités avec ECTS	SUC/ SIUAPS
Projet personnel, investissement associatif	4	année	A déterminer	A déterminer	Valérie LEROI
AFEV	4	année	Soutien scolaire à domicile	2h par semaine à domicile	Scolarité Odontologie
Stage hospitalier hors odontologie	4	mai juin	Stage hospitalier : Maxillo-faciale, ORL, médecine interne, hématologie / Jean Perrin Pour DFGSO3 seulement	Période du 22 mai au 8 juin 2018, tous les matins. Nombre de places : 16 (maxi 20)	Valérie LEROI